

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 10 janvier 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie de Villard Bonnot au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie de Villard Bonnot, le 19 décembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par la Régie de Villard Bonnot

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Villard Bonnot depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,123 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux tarifs réglementés de vente de la Régie de Villard Bonnot, modifié par l'arrêté du 23 décembre 2011, fixe en son article 2 la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de la Régie, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'évolution du coût d'approvisionnement qui en résulte entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 correspond à une baisse de -0,123 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par la Régie de Villard Bonnot est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADoucETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Villard Bonnot**  
**(hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base	
Abonnement mensuel en €	3.43
Prix du kWh en c€	6.874
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	3.43
Prix du kWh en c€	6.343
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	9.91
Prix du kWh en c€	4.989
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	13.28
Prix du kWh en c€	4.940
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	56.53
Prix du kWh d'hiver en c€	4.975
Prix du kWh d'été en c€	4.447